
DECISION N° : 105.04.2023

OBJET : Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Ile de France

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°002.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

Considérant la proposition d'une ligne de trésorerie de 1 million du Crédit Mutuel,

Considérant la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie dans le cadre de l'exécution budgétaire,

DECIDE :

Article 1 :

De mettre en place une ligne de trésorerie de 1 million d'euros, auprès du Crédit Mutuel Ile de France, selon les caractéristiques ci-dessous :

Caractéristiques principales :

- Montant : 1 000 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 0,51%
- Frais de dossiers : 500 €
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Commission de non-utilisation : 0,07 %

Article 2 :

De signer le contrat de la ligne de trésorerie de 1 million d'euros du Crédit Mutuel Ile de France.

Article 3 :

L'inscription budgétaire est prévue au budget primitif.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **28 AVR. 2023**



Pour le Maire absent, par suppléance,

M. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire

**Crédit Mutuel Ile de France
Agence des Collectivités Territoriales
18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD
75009 PARIS**

Dossier suivi par : Paul SOLIS
Tél : 01 53 48 21 18
paul.solis@creditmutuel.fr
00596@creditmutuel.fr

Commune d'Osny

Paris, le 21 avril 2023,

Objet : Consultation financière pour la mise en place d'une ligne de trésorerie

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la récente demande que vous nous avez adressée concernant une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 €.

Votre demande a retenu toute notre attention et nous avons le plaisir de vous adresser par la présente, notre simulation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Cette dernière ne valant pas accord, nous vous remercions de nous faire part rapidement de votre décision afin que nous puissions présenter votre dossier dans les plus brefs délais, à notre comité de crédit, pour validation finale.

- **Nature** : Ligne de trésorerie
- **Montant** : 1.000.000 € maximum
- **Durée** : 1 an à compter de la signature du contrat
- **Taux** : Variable

➤ **Proposition :**

Taux	Commission de non utilisation	Commission d'engagement
EURIBOR 3 Mois moyenne mensuelle + 0,51%	0,07%	500 € à régler à la signature du contrat.

- **Index/Taux :** Si l'indice était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro.
- **Base de calcul des intérêts :** Calculés prorata temporis sur la base des utilisations constatées journalièrement.
Les intérêts sont décomptés en nombre de jours exacts d'utilisation, sur la base d'une année de 365 jours, en fonction des sommes effectivement utilisées.
- **Facturation des intérêts :** Les intérêts sont arrêtés et appelés à la fin de chaque trimestre civil.
- **Décaissement des fonds :** Par virement valeur compensée (date de valeur : jour du décaissement) confirmé par nos soins auprès du Comptable Public.

Demande par courriel ou fax.

Le décaissement peut être effectué au plus tard à 11 heures au jour de la demande.
- **Modalités de remboursement :** Tout remboursement du capital s'effectue par virement et reconstitue le droit à tirage, dans la limite de l'autorisation.
Le capital devra être remboursé au plus tard à la date d'échéance de la ligne de trésorerie.
- **Revolving :** Les sommes décaissées peuvent être remboursées en tout ou partie, reconstituant à due-concurrence les droits à tirage.
- **Validité de l'offre :** **La présente offre est valable jusqu'au 28/04/2023**
- **Réserve :** Accord de notre Comité de Crédits

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Et souhaitant vivement que ces propositions retiennent votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Paul SOLIS
Agence des Collectivités Territoriales

Crédit  Mutuel

Pour vous accompagner au plus près de vos activités, le Crédit Mutuel vous propose également :

La protection sociale complémentaire des agents territoriaux

Des solutions de téléphonie mobile

La surveillance de vos locaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230428-105042023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2023

Affichage : 28/04/2023